



BNP PARIBAS

BNP PARIBAS ANTILLES GUYANE

Société Anonyme au capital de 13.829.320 euros
Siège Social : 1 boulevard Haussmann - 75009 PARIS
393 095 757 R.C.S. PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 18 novembre,

Les membres du Conseil d'Administration de la société BNP Paribas Antilles Guyane, société anonyme au capital de 13.829.320 euros dont le siège social est situé au 1, boulevard Haussmann - 75009 PARIS et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 393 095 757 (ci-après désignée la « **Société** »), se sont réunis à 14 heures 30 (heure de Paris), dans les locaux de la société BNP Paribas SA, sis, 163 boulevard McDonald – 75019 Paris, et à 9 heures 30 (heure de Martinique et de Guadeloupe) dans les locaux de la Société, sis 72 avenue des Caraïbes – 97200 Fort de France, sur convocation de Monsieur Vincent Rubinstein, Président du Conseil d'Administration.

R₁ T₁₇

ADMINISTRATEURS PRESENTS OU REPUTES PRESENTS/PARTICIPANTS

Monsieur Vincent RUBINSTEIN

Administrateur et Président du Conseil
d'Administration,

Monsieur Thierry MARTIN

Administrateur et Directeur Général,

Monsieur Franck SANNIER

Invité

Madame Ségolène MATHIS
(en visioconférence)

Administratrice,

La société BNP PARIBAS SA représentée par
Madame Christelle FROGER

Administratrice, représentée par Monsieur
Vincent RUBINSTEIN

Monsieur Raymond MICHEL

Directeur Général Délégué

PARTICIPENT EGALEMENT A LA SEANCE

Madame Ketty PIERROT
(en visioconférence)

Membre de la délégation du Personnel du
Comité Social et Economique appartenant à
la catégorie des cadres techniciens et agents
de maîtrise,

Monsieur Mickael CHARDON

Invité

La société EY et Autres, représentée par
Messieurs Hassan BAAJ (en téléconférence)

Co-Commissaires aux comptes titulaires,

Madame Nathalie LOUIS-FERDINAND

Secrétaire de séance

ABSENT

R₂ T₁₇

La société DELOITTE et ASSOCIES, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, représentée par **Monsieur Julien KOSCIEN**

-I-

Monsieur Vincent RUBINSTEIN, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration (ci-après désigné le « **Président de séance** »).

Le Président de séance procède à l'identification des administrateurs et autres participants présents physiquement, par visioconférence et téléconférence.

Monsieur BAAJ informe les membres du Conseil qu'il ne pourra y assister que pendant la 1^{ère} heure.

Puis, après avoir constaté que 100% des membres du Conseil sont représentés à la présente réunion, le Président de séance déclare que le quorum est atteint et que le Conseil d'Administration peut en conséquence valablement délibérer.

-II-

Le Président de séance ouvre la séance et rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 avril 2025 ;
2. Exposé du Directeur Général sur la situation économique et financière ;
3. Prévisions d'activité et de résultats pour l'exercice à clore au 31 décembre 2025 et premières ambitions budgétaires pour la période 2026/2030 ;
4. Informations sur les incidents significatifs du risque opérationnel ;
5. Rapports réglementaires ;
6. Inspection Générale : Point sur les recommandations ;
7. Nomination de Mickael CHARDON en tant que représentant des salariés techniciens ;
8. Démission de Monsieur Thierry MARTIN de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Directeur Général et Dirigeant effectif au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier de la Société ;
9. Cooptation de Monsieur Franck SANNIER en qualité d'Administrateur, en remplacement

R₃ T₁₇

de Monsieur Thierry MARTIN ;

10. Nomination de Monsieur Franck SANNIER en qualité de Directeur Général et dirigeant effectif de la Société au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier, en remplacement de Monsieur Thierry MARTIN, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération ;
11. Situation des mandats des Administrateurs, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, des Directeurs Généraux délégués et des co-commissaires aux comptes titulaires de la Société ;
12. Préparation et convocation de l'Assemblée Générale ordinaire :
 - Ordre du jour,
 - Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires,
 - Texte des projets de résolutions ;
13. Questions diverses ;
14. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

-III-

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 avril 2025

Le Président de séance soumet le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 avril 2025 à l'approbation des administrateurs.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président de séance invite le Conseil d'Administration à approuver dans tous ses termes le procès-verbal tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve dans son ensemble, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 avril 2025 tel que présenté par le Président de séance.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

2. Exposé du Directeur Général sur la situation économique et financière

A / Point sur la situation économique et sociale

Monsieur MARTIN commence son exposé par un point sur la situation économique et sociale aux Antilles Guyane. Au problème de la vie chère, qui reste d'actualité, se sont ajoutées les interrogations liées aux dispositions budgétaires 2026 à l'Assemblée nationale. Il en résulte un attentisme amplifié. Le crédit d'impôt Outre-Mer est une vraie préoccupation pour les porteurs

R₄ T₁₇

de projets. Le secteur du bâtiment est le plus en souffrance, alors que celui du tourisme connaît une légère croissance. Un climat d'insécurité règne sur les départements avec un trafic d'armes et de stupéfiants de plus en plus important. Il n'y a qu'à Saint-Barthélemy où le dynamisme et les prix sont en hausse.

Les écarts de prix avec l'Hexagone sont indéniables. En cause, entre autres, une absence de concurrence, des coûts d'approche exorbitants et une forte dépendance aux importations. Les produits impactés sont essentiellement les produits alimentaires, les automobiles et leurs frais annexes et le fret aussi bien aérien que maritime.

Pour que nos activités se développent, le facteur confiance est primordial. Avec plus de 80% des exportations vers la Métropole et environ 60% des importations qui en proviennent, nos territoires d'outremer devraient, à l'instar, de leurs voisins, commercer avec les Etats-Unis et la Caraïbe.

Concernant nos PIB, c'est la Guadeloupe qui connaît la meilleure évolution avec +1.9% par rapport à 2023 ; une hausse qu'elle doit à son activité touristique en hausse. En revanche le nombre de lancements de fusées à Kourou ayant diminué en 2024, le PIB de la Guyane est en retrait de -1.1% par rapport à celui de 2023. Pourtant il n'y a pas de mouvement social d'ampleur sur le territoire.

Madame MATHIS s'interroge sur le rapport entre le lancement des fusées et la situation économique de la Guyane. Monsieur MARTIN explique qu'il s'agit de sa principale activité industrielle et que de nombreuses entreprises contribuent à ces lancements. Monsieur CHARDON ajoute que, dans le passé, Kourou comptait 4 lanceurs pour environ 20 lancements par an. En 2024, seuls 4 lancements ont été recensés.

BNP Paribas Antilles Guyane devra donc poursuivre sa politique de sélectivité en capitalisant sur son image.

Le Président de séance demande des explications quant aux causes qui expliqueraient une amélioration sensible dans le climat des affaires. Monsieur MARTIN répond qu'il s'agit d'un effet de rattrapage et que ce redémarrage s'est vite arrêté en raison de tentatives de relancer le mouvement contre la vie chère.

Puis le Président de séance demande à Monsieur SANNIER ses premières impressions, à la suite des visites effectuées sur les 3 territoires. Celui-ci remercie tout d'abord Monsieur MARTIN pour l'organisation de sa passation. Il dit avoir remarqué de fortes différences entre les territoires. Il note notamment l'importance des mouvements migratoires en Guyane, un tissu de PME plus dynamique en Guadeloupe et des problèmes d'assurance qui entraînent une remise en cause des investissements en Martinique. A ce sujet, Monsieur MARTIN ajoute que les prix des assurances augmentent pour une couverture qui diminue. (suppression du risque émeutes et événements liés)

Pour en finir avec la situation économique et sociale, Monsieur MARTIN annonce qu'en termes de PIB, celui de la Guadeloupe, qui est leader, devrait être supérieur à celui de la Martinique, en 2025 ou 2026 au plus tard. Il y a une dynamique économique différente entre la Guadeloupe et la Martinique.

R5 TM

Le Président de séance conclut en disant qu'il faut néanmoins poursuivre notre politique de sélectivité sur tous les territoires.

B / Point sur l'activité commerciale

Corporate

Monsieur MARTIN met l'accent sur le fait que le dispositif commercial du Corporate a été compliqué en 2025 avec le départ du Responsable Commercial Entreprise et celui de CAE. Il annonce des encours stables et une belle accélération de la production de crédits qui affiche un montant de 87 M€ à fin septembre 2025. Néanmoins, la concurrence est forte sur un potentiel de projets restreints tenant compte d'un contexte économique fragile.

Malgré une légère baisse de 5 M€, les encours de dépôts sont également stables et concurrencés par des offres de rémunérations des comptes courants dans les autres établissements bancaires.

Concernant nos encours de DAT, ils restent à un haut niveau (97,9 M€) et il faudra rester vigilants quant à un gros volume sur un client qui nous rend vulnérable.

Nos 67 EER sont en retrait par rapport à l'objectif annuel de 110, en raison de notre sélectivité et de la situation économique.

Les mises en relation salle des marchés, ainsi que le Cash Management, sont dans une bonne dynamique qu'il faudra poursuivre.

Le fonds de commerce est relativement sain et le nombre de dossiers irréguliers est en baisse. Un plan d'actions est mis en place pour que le taux d'échus se rapproche de l'objectif de 10%. Il est actuellement de 19%.

Pour 2026, il faudrait poursuivre l'intensité relationnelle, le développement des opérations à forte valeur ajoutée ainsi que celui de la posture conseil, et poursuivre la montée en compétence des nouveaux arrivants.

Un travail sur le dimensionnement et le suivi des clients Corporate devra être effectué, dans les prochains à l'appui d'une segmentation revisitée.

Avec la nouvelle Responsable Commerciale Entreprises et des équipes reconstituées, l'activité devrait repartir à la hausse. Il faut noter que, à cause des émeutes survenues fin 2024 et l'exclusion de ce risque dans les couvertures des contrats d'assurance, nos clients réfléchissent à une réorganisation de leurs actifs immobiliers sur d'autres territoires.

R₆ TM

Madame MATHIS demande qui est la nouvelle Responsable du Corporate. Monsieur MARTIN répond qu'il s'agit de Madame Rachida ANAIS qui connaît bien le tissu économique martiniquais.

Banque Privée

Monsieur MARTIN commente l'activité de la Banque Privée en disant que c'est le Retail qui en a été le moteur en 2025 dans la conquête de nouveaux clients, par rapport à 2024 où c'était le Corporate.

La conquête de nouveaux clients est stable avec 53 EER, mais représente 43 M€ de capitaux ; ce qui bien mieux qu'en 2024. Il s'agit d'EER avec des capitaux supérieurs à ceux des années antérieures, sans tenir compte des capitaux de Saint-Barthélemy. 56 Millions d'euros d'épargne financière ont été produit et, grâce à notre Expert Financier, nous avons collecté 12 M€ de certificats et produits structurés.

Il est à noter une relance des demandes de crédits, due à la baisse des taux d'emprunt.

En Banque Privée, nous avons vu en 2025 une augmentation de nos AUM (441 M€), de nos encours Assurance Vie (297 M€) et titres (20 M€) et une légère baisse de nos dépôts (127 M€) et de nos commissions de gestion annuelle (646 K€). Cette dernière en raison d'une meilleure gestion de notre stock de clients facturés.

En 2026, nous devrions développer la conquête de nouveaux clients en augmentant l'intensité relationnelle et en cherchant du new Cash à transformer en épargne investie. Le dispositif de Saint-Barthélemy doit être renforcé. Un nouveau Banquier Privé est arrivé, mais il rencontre des problèmes de logement sur place ; de même pour celui déjà en poste qui doit temporairement quitter le sien pour cause de travaux.

Monsieur SANNIER fait également remarquer que beaucoup de clients fortunés ont une double relation Antilles et Hexagone, et nous privent d'une vision globale des avoirs confiés à Banque Privée France.

Retail

Monsieur MARTIN commence son exposé en annonçant la création de 2 hubs pour illustration de notre adaptation du dispositif avec pour but ultime la satisfaction client. (Dossiers présentés aux partenaires sociaux en septembre et octobre 25)

En ce qui concerne Contact, alors qu'il y a un an, nous n'avions aucune visibilité concernant le taux de prise d'appels, aujourd'hui il annonce un taux de décrochés de 73% en moyenne annuelle. Une amélioration qu'il faudrait poursuivre malgré la réticence de certains collaborateurs.

R₇ TM

Nos EER Particuliers sont en hausse (+9%), ce qui nous permet d'être en équilibre en matière de parc de clients actifs. 2025 est une belle année qu'il faudrait prolonger. En revanche, pour ce qui est de la clientèle professionnelle, nos performances sont moindres avec -3,6%. Un accompagnement des équipes sera nécessaire.

Les capitaux à l'EER sont en nette progression. Cependant, en termes d'encours, la collecte de l'épargne de bilan, qui connaît une importante baisse (-3,8%), reste un enjeu au quotidien.

Le Président de séance demandant un estimatif du nombre d'EER, il lui est répondu environ 1200 à 1300 par an. Il fait remarquer que, bien que 2025 soit une année de rebond et que les résultats sont encourageants, dans le passé, nous comptions 3000 EER par an.

En collecte hors bilan, Monsieur MARTIN poursuit en disant que 2025 est une année satisfaisante tant sur le plan de la production brute que de la collecte nette (+15 M€). De plus, la montée en compétence de nos conseillers devrait nous permettre d'améliorer la part des unités de compte (19%).

Pour ce qui est de l'activité crédit, seul le crédit immobilier connaît un ralentissement général aux Antilles. Le crédit à la consommation progresse lui de +4,5% par rapport à septembre 2024, et les encours des crédits aux professionnels augmentent de 5,7 M€.

Pour 2026, il faudrait développer notre clientèle haut de gamme Particuliers et Professionnels, afficher une évolution positive du parc de clients actifs et poursuivre l'amélioration de la productivité.

Ce point est ratifié à l'unanimité des administrateurs présents.

3. Prévisions d'activité et de résultats pour l'exercice à clore au 31 décembre 2025 et premières ambitions budgétaires pour la période 2026/2030

En termes de prévisions de sortie 2025, Monsieur MARTIN annonce aux membres du Conseil d'administration un PNB commercial en ligne avec l'ambition notifiée, des réductions de coût supérieurs aux attendus et un effet ciseau à point d'étape en ligne avec l'objectif annuel (5%).

Le PNB global sera quant à lui en retrait sur le budget en raison de phénomènes exceptionnels. (Valorisation titres BPI / BPLS et impact taux). Le RNAI sera pratiquement en phase avec ce qui avait été estimé.

Sur l'interbancaire, nous avons pu limiter la diminution des intérêts de nos excédents nets de trésorerie en anticipant les échéances de placements à MLT à échoir au second semestre 2025. Il en résulte une diminution des recettes nettes de trésorerie moindre que la baisse du coût des dépôts.

Pour finir, les commissions sont stables (+0,2%) et il faut noter les belles performances de l'assurance Vie (+0,25 M€) et des opérations de couverture de taux pour la clientèle Entreprise.

R₈ TM

Le Président de séance parle d'un vrai rebond de rentabilité et d'une bonne tendance. Monsieur MARTIN met néanmoins l'accent sur la nécessité de retrouver un développement commercial serein.

Pour compenser le manque de recettes, nous ambitionnons une réduction annuelle des frais de gestion de 4,3%. Des efforts ont été faits en particulier sur la diminution des impressions avec le « Print & Scan », la réorganisation du parc des automates bancaires et la réduction des effectifs. De plus, les refacturations des entités du Groupe se sont avérées inférieures aux charges à payer.

Le coût du risque reste un point à surveiller.

Aujourd'hui, nous pouvons d'ores et déjà saluer les efforts des commerciaux et fonctions support qui ont permis de tels résultats.

Ce point est ratifié à l'unanimité des administrateurs présents.

4. Informations sur les incidents significatifs du risque opérationnel

Concernant les risques opérationnels, il s'agit principalement de fraudes documentaires. Nous restons attentifs sur ce sujet.

Au 30/09/2025, BNP Paribas Antilles Guyane recensait 59 incidents historiques ; ce qui représente 234 K€ de pertes brutes et 231 K€ de pertes nettes.

Jusqu'en 2024, un suivi mensuel sur la qualité des IH était effectué. Un nouveau suivi devrait être mis en place, non encore défini pour le moment.

Localement, 100% des contrôles planifiés ont été réalisés.

Ce point est ratifié à l'unanimité des administrateurs présents.

5. Rapports réglementaires

Tous les rapports réglementaires ont été remis dans les temps.

Aucune question.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette présentation.

6. Inspection Générale : Point sur les recommandations

Les 3 recommandations échues devraient être clôturées rapidement. Une nouvelle recommandation arrive à échéance à mi-décembre 2025. Les travaux que devait réaliser la filiale sont aujourd'hui terminés.

Le point lié à la mobilité bancaire semble, lui aussi, être réglé.

R₉ T₁₇

Le Président de séance annonce que, sur la sécurité financière, la mission d'inspection s'est conclue par une belle notation (Globalement Satisfaisant), avec 5 recommandations portées par les filiales et BCEF OM pur partie.

Aucun commentaire n'est formulé.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette présentation.

7. Nomination de Michael CHARDON en tant que représentant des salariés techniciens

Madame MATHIS demande le poste occupé par Monsieur CHARDON qui répond qu'il est Chargé d'Affaires Professionnels.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette nomination.

8. Démission de Monsieur Thierry MARTIN de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Directeur Général et Dirigeant effectif au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier de la Société

Le Président de séance prend acte de la démission de Monsieur Thierry MARTIN de son mandat d'Administrateur, de ses fonctions de Directeur Général et de Dirigeant effectif. Il le remercie pour les quatre années et demie passées au sein de BNP Paribas Antilles Guyane, des années riches en transformations, en engagements et avec des résultats pour 2025 satisfaisants. La filiale se porte mieux, avec des comptes redressés.

Monsieur MARTIN prend la parole et parle de 4 ½ années intenses, durant lesquelles il a fait de belles rencontres. Il part avec le sentiment du devoir accompli et souhaite une pleine et entière réussite à Monsieur SANNIER.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

9. Cooptation de Monsieur Franck SANNIER en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Thierry MARTIN

Le président de séance propose de coopter Monsieur Franck SANNIER en remplacement de Thierry MARTIN.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de coopter Franck SANNIER en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de Thierry MARTIN, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice à clore au 31 décembre 2026.

R₁₀ T₁₇

Monsieur Franck SANNIER remercie le Conseil pour cette cooptation et indique qu'il accepte ce mandat. Il déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Il remercie Monsieur MARTIN pour le temps passé ensemble lors de leur passation. Il déclare partir sur des bases solides.

A la demande du Président de séance, il présente rapidement son parcours professionnel. Il a occupé, entre autres, les fonctions de Directeur de territoire, Responsable Retail (au Maroc et en Algérie), Directeur commercial et Responsable de projet.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents

10. Nomination de Monsieur Franck SANNIER en qualité de Directeur Général et dirigeant effectif de la Société au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier, en remplacement de Monsieur Thierry MARTIN, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération

Sur proposition du Président de séance, le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Monsieur Franck SANNIER en qualité de Directeur Général et de dirigeant effectif au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier sous réserve de l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Monsieur Franck SANNIER remercie le Conseil d'administration pour cette nomination et indique qu'il accepte ce mandat. Il déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Cette décision est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

11. Situation des mandats des Administrateur, du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, des Directeurs Généraux délégués et des co-commissaires aux comptes titulaires de la Société

Pas de point particulier.

12. Préparation et convocation de l'Assemblée Générale ordinaire :

- **Ordre du jour**
- **Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires**
- **Texte des projets de résolutions**

Le Président de séance fixe la date de cette Assemblée Générale au mercredi 03 décembre 2025, à 14h00 (heure de Paris), 9h00 heure de Martinique.

R₁₁ T₁₇

13. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

14. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les publications et formalités prescrites par la loi.

Cette décision est approuvée à l'unanimité des administrateurs présents.

*

* *

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, le Président de séance remercie les participants de leur présence et lève la séance à 16h30 (heure de Paris).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un administrateur.



Le Président de séance
Monsieur Vincent RUBINSTEIN



Un administrateur
Monsieur Thierry MARTIN

R₁₂ T₁₇

R₁₃ T₁₇